



## Stage de responsabilisation

### Vaincre les comportements incivils et violents

<p>Contexte</p>	<p>La mesure de responsabilisation est une sanction supplémentaire ajoutée au règlement intérieur des établissements scolaires du second degré (collèges et lycées) par le décret 2011-728 du 24 juin 2011. Elle peut être proposée comme telle à l'élève et sa famille ou, dans certaines situations, être une mesure alternative à l'exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement. La mesure de responsabilisation consiste à « faire participer l'élève, en dehors de ses heures d'enseignements à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche de nature éducative, pendant une durée qui ne pourra excéder vingt heures »</p>
<p>Modalités</p>	<p>En partenariat avec la communauté éducative L'AJFC propose une réponse alternative à l'exclusion en mettant en place une mesure de responsabilisation axé sur l'information des droits et devoirs, la réflexion sur les risques encourus et la prise en compte de la victime. Pendant cette mesure les jeunes vont à la découverte des Institutions et des acteurs de la République. Ils rencontrent des professionnels du droit et de l'action sociale ils découvrent les lieux de ressources mis en place pour les accompagner et les informer sur les sujets qui les concernent. Des supports vidéo et des jeux sont utilisés comme vecteur de dialogue, de débats et de réflexion.</p>
<p>objectifs</p>	<p>Responsabiliser les jeunes afin de les faire réfléchir aux conséquences de leurs actes. Accompagner les équipes éducatives à la mise en place d'une sanction alternative à l'exclusion. Le module aborde les notions de responsabilité, de droit et devoir, de la famille, de l'école, avec pour objectif de vaincre les comportements déviants et responsabiliser les jeunes</p>
<p>Public</p>	<p>Groupe Scolaire de 4 à 8 jeunes par module</p>
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La justice ; Les Institutions ; La police; Les pompiers ; les transporteurs</li> <li>• Les CIO/ BIJ/ PIJ ; Les Musées ; Les associations</li> </ul>